TOGOMATIN

N° 1676 DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Togo / Assurances

Mettre fin à la multiplication des démarches pour les bénéficiaires

Le gouvernement togolais était réuni le vendredi 6 novembre 2026 autour du président du Conseil pour la traditionnelle réunion du Conseil des ministres. Durant les travaux, Faure Gnassingbé et ses proches collaborateurs ont adopté le projet de loi portant création de l'Institut national de sécurité ...



PAGE 3

SANTÉ



Navire hôpital chinois à Lomé

La médécine au service de l'amitié sino-togolaise

Dans la soirée du samedi 7 novembre 2026, l'ambassade de Chine au Togo a organisé une réception militaro-civile, dans le cadre des activités du navire hôpital, "l'arche du bonheur".

PAGE 4

ENTREPRENEURIAT



Accompagnement des entrepreneurs

À Lomé, Afric'innov réinvente la place de l'IA

Comment transformer les écosystèmes entrepreneuriaux à l'ère de l'intelligence artificielle ? C'est le défi au cœur de l'Afric'innov Summit 2026, tenu du 5 au 7 novembre à Lomé. Pour célébrer ses dix ans et réfléchir sur la question, le réseau Afric'innov a mobilisé, durant trois jours, des entreprises innovantes de l'Afrique francophone.

PAGE 11



CHU campus

Progression de l'offre médicale

Le renforcement des capacités techniques d'un établissement hospitalier constitue un levier déterminant pour améliorer les pratiques médicales, élargir les possibilités diagnostiques et thérapeutiques, ainsi qu'à optimiser la prise en charge des patients.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : 1 585 élèves-professeurs entament leur formation dans les ENFPE

La cinquième promotion des élèves-professeurs d'école a officiellement effectué sa rentrée académique, le jeudi 5 novembre 2026, à Dapaong. Le lancement de la formation a été présidé par le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou.

Au total, 1 585 candidats ont été retenus sur l'ensemble du territoire national pour se former aux métiers de l'enseignement préscolaire et primaire. Leur parcours s'étendra sur deux ans et sera sanctionné par un concours d'intégration.

Cette initiative s'inscrit dans la politique de professionnalisation du métier d'enseignant. « *Nous avons fait le choix de rompre avec la précarisation du métier d'enseignant pour professionnaliser, sanctuariser et ennoblir la vocation* », a déclaré Mama Omorou.

Depuis la transformation des ENI en Écoles normales de formation des professeurs d'école (ENFPE), 10 684 élèves-professeurs, dont 6 114 femmes, ont été formés. En 2026, ils représentent 75 % des admis au concours national de recrutement des enseignants, contre 25 % en 2024.





SOMMAIRE

Togo
Le gouvernement prépare un nouveau cadre de gestion des investissements publics



P 4

Filière soja
Le Togo vise une production de 300 000 tonnes pour la campagne 2026-2027



P 9

Football
La FTF dévoile des mesures clés



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Egbare Pigetinam : le pari d'un atelier qui prend de l'ampleur

À Sotouboua, Egbare Pigetinam a choisi de faire de la couture bien plus qu'un simple métier : une activité capable de lui assurer des revenus et de construire progressivement son indépendance financière. Avec le soutien de son mari, elle réussit à ouvrir son propre atelier. Mais entre le rêve de travailler à son compte et la réalité du terrain, le chemin est loin d'être facile. Son espace de travail est encore peu équipé et ses moyens limités ne lui permettent pas de répondre à toutes les sollicitations dans les meilleures conditions. Malgré ces contraintes, elle persévère. Les financements du Fonds national de la finance inclusive (FNFI) vont ensuite lui offrir l'occasion de renforcer son outil de travail, d'augmenter le nombre de ses machines et de donner une nouvelle dimension à son activité.

Avant de disposer d'un atelier mieux équipé, Egbare Pigetinam doit d'abord trouver les moyens de concrétiser son projet. L'aide de son mari lui permet de franchir une première étape importante : disposer d'un espace où exercer son métier et recevoir ses clientes. Mais ouvrir un atelier ne signifie pas disposer immédiatement de tout le nécessaire. Les machines sont peu nombreuses, le matériel reste insuffisant et chaque commande doit être organisée en fonction des capacités disponibles. Pour une couturière qui souhaite développer sa clientèle, ces limites peuvent rapidement devenir un frein. Il faut pourtant continuer à travailler, honorer les engagements pris et préserver la confiance des clientes. « Au début, ce n'était pas évident. J'avais la volonté de travailler et de faire évoluer mon activité, mais je n'avais pas encore tous les équipements nécessaires. Il fallait faire avec les moyens disponibles et avancer progressivement », pourrait-elle témoigner.



Egbare Pigetinam

Dans la couture, le talent et la maîtrise du métier ne suffisent pas toujours. La capacité à produire dépend aussi des équipements dont dispose l'artisane. Avec un nombre limité de machines, il devient plus difficile de traiter plusieurs commandes, de respecter certains délais ou de répondre à une demande plus importante. Chaque nouvelle sollicitation représente alors un défi d'organisation. Egbare Pigetinam doit composer avec ces contraintes tout en veillant à la qualité de ses réalisations. Elle sait que pour faire grandir son atelier, elle doit investir dans son matériel. Mais lorsque les ressources financières sont limitées, ces investissements ne peuvent pas toujours être réalisés au moment souhaité. « Je savais que je pouvais faire davantage, mais il me manquait les moyens pour mieux équiper mon atelier. Une seule machine ne permet pas de travailler comme on le voudrait lorsqu'on reçoit plusieurs commandes. Il fallait trouver une solution pour améliorer mes conditions de travail », pourrait-elle expliquer.

Le FNFI, un appui pour franchir un nouveau cap

C'est dans cette recherche de moyens supplémentaires que les produits du FNFI prennent toute leur importance. Grâce aux financements obtenus, Egbare Pigetinam peut progressivement renforcer son équipement. Elle augmente le nombre de machines à coudre et acquiert d'autres matériels indispensables à son activité. Ce changement ne se limite pas à l'amélioration de son espace de travail : il lui permet de mieux organiser ses tâches, de disposer de capacités de production plus importantes et d'envisager son activité avec davantage de sérénité. Là où elle devait auparavant composer avec un équipement restreint, elle dispose désormais de moyens plus adaptés à ses ambitions. « Le financement m'a permis de renforcer mon atelier. J'ai pu augmenter le nombre de machines et acquérir d'autres équipements dont j'avais besoin. Cela change beaucoup de choses dans le travail et me donne davantage de possibilités », pourrait-elle confier.

L'évolution de son atelier montre combien l'accès au financement peut contribuer à transformer une petite activité en une entreprise mieux structurée. Pour Egbare Pigetinam, chaque équipement supplémentaire représente une possibilité de mieux travailler et de répondre plus efficacement aux attentes de sa clientèle. Le chemin reste néanmoins exigeant. Il faut entretenir les machines, renouveler le matériel, gérer les dépenses, maintenir la qualité des réalisations et fidéliser les clientes. À ces responsabilités s'ajoute la nécessité de faire preuve de rigueur dans la gestion des revenus afin de préserver les acquis et de poursuivre les investissements. « Dans ce métier, il ne faut pas seulement savoir coudre. Il faut aussi apprendre à bien gérer son activité, à respecter les clientes et à prévoir les dépenses. C'est ainsi qu'on peut progresser et faire durer son entreprise », pourrait-elle souligner.

De l'atelier ouvert avec le soutien de son mari à l'espace de travail progressivement renforcé grâce aux financements du FNFI, Egbare Pigetinam a parcouru une étape importante de son aventure entrepreneuriale. Son histoire rappelle que derrière chaque petite entreprise se trouvent souvent des débuts modestes, des difficultés à surmonter et une volonté constante d'avancer. Elle montre également que le financement inclusif ne consiste pas uniquement à créer de nouvelles activités : il permet aussi à celles qui existent déjà de consolider leurs bases, d'améliorer leurs équipements et de développer leur potentiel. À Sotouboua, Egbare poursuit ainsi son parcours, fil après fil, avec un atelier mieux outillé et la volonté de faire grandir son savoir-faire.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction : Edy Alley

Responsable web: Carlos Amevor

Comité de rédaction: Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim

Graphiste: Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Togo/Assurances

Mettre fin à la multiplication des démarches pour les bénéficiaires

Le gouvernement togolais était réuni le vendredi 6 novembre 2026 autour du président du Conseil pour la traditionnelle réunion du Conseil des ministres.

Durant les travaux, Faure Gnassingbé et ses proches collaborateurs ont adopté le projet de loi portant création de l'Institut national de sécurité sociale (INSS).

La couverture sociale des agents publics et assimilés est actuellement assurée par deux organismes distincts à savoir la Caisse de retraites du Togo (CRT), chargée de la gestion des pensions, et l'Institut national d'assurance maladie (Inam), chargé de l'assurance maladie.

Cette organisation entraîne une multiplication des démarches pour les bénéficiaires, un dédoublement des structures et des charges de gestion, ainsi que des disparités dans la qualité des services.

Afin de remédier à ces contraintes et de renforcer l'efficacité du système de protection sociale, le gouvernement a engagé une réforme visant à fusionner la CRT et l'Inam au sein d'un organisme unique dénommé Institut national de sécurité sociale (INSS). L'INSS sera chargé d'assurer la gestion des régimes de retraite et d'assurance maladie des agents publics et assimilés



ainsi que de leurs ayants droit.

« Cette nouvelle organisation permettra notamment d'instaurer un guichet unique pour les assurés et de mutualiser les ressources, en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux agents publics civils et militaires en activité, aux retraités et à leurs ayants droit, tout en renforçant l'efficacité et la pérennité du système de protection sociale », précise le gouvernement.

À travers cette réforme, le sommet de l'Etat réaffirme sa volonté de bâtir un système de protection sociale plus intégré, équitable et durable, garantissant une meilleure prise en charge des agents publics et de leurs familles tout au long de leur parcours professionnel et après leur départ à la retraite.

Edem Dadzie

CHU campus

Progression de l'offre médicale

Le renforcement des capacités techniques d'un établissement hospitalier constitue un levier déterminant pour améliorer les pratiques médicales, élargir les possibilités diagnostiques et thérapeutiques, ainsi qu'à optimiser la prise en charge des patients.

Au Centre hospitalier universitaire (CHU) campus de Lomé, les nouvelles infrastructures et prestations mises en service depuis septembre 2026 ouvrent une nouvelle étape dans le développement de l'offre médicale. Cardiologie interventionnelle, imagerie médicale avancée, réanimation polyvalente, chirurgie spécialisée, anatomie et cytologie pathologiques, dialyse : autant de nouvelles capacités qui viennent enrichir l'environnement de travail des praticiens et renforcer les possibilités d'intervention de l'établissement.



Aperçu du nouveau plateau technique et d'une intervention chirurgicale au CHU campus (Image TM)

La pratique médicale contemporaine repose sur une articulation étroite entre l'expertise clinique, la précision diagnostique, la disponibilité des équipements et la coordination des différentes spécialités. Dans cette perspective, les travaux de réhabilitation et de modernisation entrepris par l'État togolais au CHU campus visent à doter les équipes médicales d'un environnement technique et fonctionnel mieux adapté aux exigences de la médecine hospitalière.

L'ensemble des services d'hospitalisation a ainsi été transféré dans un nouveau bâtiment répondant aux normes requises et disposant des équipements nécessaires. Cette nouvelle infrastructure contribue à améliorer les conditions d'accueil des patients et à offrir aux professionnels de santé un cadre de travail adapté à leurs missions.

Des moyens diagnostiques et interventionnels élargis

L'une des évolutions majeures concerne la cardiologie interventionnelle. Avec un bloc opératoire de dernière génération et une unité spécialisée de réanimation cardiologique, le service dispose désormais de moyens permettant la réalisation de coronarographies, d'angioplasties et de poses de stimulateurs cardiaques.

Ces nouvelles capacités élargissent le champ des interventions cardiovasculaires et renforcent les possibilités de collaboration entre cardiologues, anesthésistes-réanimateurs, infirmiers spécialisés et autres professionnels impliqués dans le parcours de soins.

Le service d'imagerie médicale bénéficie également d'un équipement technologique renforcé. Une IRM de 1,5 Tesla, un scanner de dernière génération, des tables radiologiques télécommandées, des appareils d'échographie modernes et un équipement de mammographie composent désormais ce plateau technique.

Pour les praticiens, ces équipements représentent des outils essentiels à l'approfondissement des investigations cliniques, à la précision diagnostique et à l'orientation thérapeutique. Ils favorisent également une meilleure articulation entre les services prescripteurs et les unités d'exploration médicale.

La réanimation et la chirurgie au cœur du dispositif hospitalier

Le renforcement des capacités de soins critiques constitue un autre volet important de cette modernisation. Une unité de réanimation polyvalente de 15 lits est désormais opérationnelle. Elle vient accroître les possibilités de prise en charge des patients présentant des défaillances vitales et nécessitant une surveillance continue, tout en contribuant au désengorgement du service de réanimation du CHU Sylvanus Olympio.

Sur le plan chirurgical, six blocs opératoires sont destinés à différentes spécialités : traumatologie-orthopédie, urgences chirurgicales, stomatologie, oto-rhino-laryngologie et chirurgie maxillo-faciale.

Le nouveau service des urgences médico-chirurgicales vient compléter cette organisation, tandis que le service dentaire dispose désormais d'équipements spécialisés, notamment pour la radiographie panoramique et la téléradiographie latérale du crâne.

L'ensemble de ces infrastructures offre aux équipes médicales des possibilités supplémentaires d'intervention et favorise une prise en charge pluridisciplinaire des patients.

Le diagnostic spécialisé et les maladies chroniques : de nouvelles perspectives

L'ouverture du service d'anatomie et de cytologie pathologiques, le jeudi 5 novembre 2026, constitue une avancée importante pour les activités diagnostiques de l'établissement. L'analyse des tissus et des cellules permet d'apporter des éléments déterminants dans la confirmation de nombreuses pathologies et l'orientation des décisions thérapeutiques.

Le service de dialyse, dont l'ouverture au public est prévue le lundi 9 novembre 2026, vient également enrichir l'offre de soins. Équipé de dix générateurs de dernière génération, il est destiné à la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale aiguë ou chronique, selon les indications médicales.

Ces deux unités renforcent les possibilités de collaboration entre les spécialités cliniques, biologiques et thérapeutiques, dans une logique de continuité du parcours de soins.

Par ailleurs, une nouvelle morgue de 100 casiers, opérationnelle depuis…

Suite à la page 4

CHU campus

Suite de la page 3

Progression de l'offre médicale

... deux mois, complète les infrastructures de l'établissement et répond aux besoins du Grand Lomé et de ses environs.

Le Registre national du cancer, un outil d'appui aux politiques sanitaires

Le dispositif de modernisation du CHU campus s'accompagne également d'une fonction importante dans le domaine de la santé publique. L'établissement abrite, au sein de son service d'Anatomie et de cytologie pathologiques (ANAPATH), le Registre national du cancer du Togo.

Chargé de contribuer à la collecte et à la centralisation des données sur les cancers, ce mécanisme permet de renforcer le suivi épidémiologique de la maladie. Il constitue un outil d'aide à la décision pour mieux orienter les interventions sanitaires, améliorer les stratégies de prévention et renforcer la réponse nationale face à cette problématique de santé publique.

Le rôle central des ressources humaines dans la performance hospitalière

Si les équipements constituent une condition essentielle de la modernisation hospitalière, leur efficacité repose avant tout sur les compétences et l'engagement des professionnels qui les utilisent. La disponibilité d'infrastructures modernes doit donc s'accompagner d'un renforcement continu des qualifications, d'une actualisation des pratiques professionnelles et d'une organisation rigoureuse des services.

Pour les médecins, les spécialistes, les personnels paramédicaux et les techniciens de santé, ces nouvelles installations représentent à la fois des moyens supplémentaires d'exercice et une responsabilité accrue en matière de qualité, de sécurité et de continuité des soins.

La coordination interdisciplinaire, le respect des protocoles, la maintenance des équipements et la formation continue constituent autant de facteurs déterminants pour tirer pleinement parti de ces investissements.

Une nouvelle étape pour la médecine hospitalière au Togo

Les travaux de modernisation du CHU campus ne sont pas achevés. La réhabilitation des anciens bâtiments se poursuit, avec une réception prévue au premier semestre 2027. Cette nouvelle phase doit permettre de compléter les infrastructures déjà mises en service et de renforcer davantage les capacités de l'établissement.

Pour la communauté médicale, cette évolution ouvre des perspectives en matière de développement des spécialités, d'amélioration des pratiques cliniques et de consolidation de la médecine hospitalière.

Elle souligne également l'importance d'une articulation permanente entre investissements matériels, ressources humaines qualifiées et exigences de qualité des soins.

TM

Navire médical chinois à Lomé

La médécine au service de l'amitié sino-togolaise

Dans la soirée du samedi 7 novembre 2026, l'ambassade de Chine au Togo a organisé une réception militaro-civile, dans le cadre des activités du navire hôpital, "l'arche du bonheur".



L'une des séquences de la remise des cadeaux (Image TM)

Le navire-hôpital chinois "arche du bonheur" (aussi appelé Auspicious Ark ou Jixiang Fanzhou), appartenant à la marine de l'armée populaire de libération de Chine, est engagé dans une tournée humanitaire dénommée « Harmonie-2026 ».

Le navire dispose de 18 services cliniques, 5 services de soutien médical et d'une capacité de plus de 60 types d'interventions chirurgicales (sans aucune arme ou missile à bord). Il propose des consultations gratuites, des examens (ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, gynécologie, pédiatrie, etc.) et des chirurgies aux populations locales.

Pour son passage au Togo, alors qu'il était prévu 3 000 consultations et soins, l'on a finalement enregistré près de 7 000. « Demain, rempli des sincères remerciements et des meilleurs vœux du peuple togolais, il reprendra la mer pour continuer la mission. Bien que séparés par les océans et les montages, les cœurs de nos deux peuples restent étroitement liés », a indiqué Wang Min, ambassadrice de Chine au Togo.

Au nom du président du Conseil Faure Gnassingbé, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle, et des Assurances, Jean-Marie Tessi, a réitéré les reconnaissances du Togo. Et il n'a pas manqué de combler l'ambassadrice, ainsi que la délégation des marins chinois, de cadeaux de souvenirs, qui symbolisent l'amitié sino-togolaise.

« Je voudrais vous dire merci pour les Togolais des champs, des marchés, sous les drapeaux, dans leur vie civile, dans la précarité ; tous ceux que l'équipe médicale a contribué à soulager durant cette semaine », a déclaré Jean-Marie Tessi.

Edem Dadzie

Togo : le gouvernement prépare un nouveau cadre de gestion des investissements publics

Le gouvernement togolais entend renforcer les règles encadrant la gestion des investissements publics. Réuni le vendredi 6 novembre 2026 à Lomé, sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil, le Conseil des ministres a examiné les orientations d'un projet de décret destiné à améliorer la préparation, l'exécution et le suivi des projets financés sur fonds publics.

Présentée par le ministre des Finances et du Budget, cette réforme s'inscrit dans le cadre des efforts engagés pour améliorer la gestion des finances publiques. Plusieurs évaluations du système national ont en effet relevé des insuffisances dans le dispositif réglementaire régissant le cycle de vie des investissements publics.

Le projet de décret en préparation vise ainsi à harmoniser les procédures applicables à tous les organismes concernés, indépendamment des sources de financement. Il prévoit notamment de renforcer l'alignement des projets sur les priorités nationales de développement et de systématiser leur évaluation préalable avant leur mise en œuvre.

Le texte entend également clarifier les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion des investissements. Il prévoit une meilleure prise en compte des enjeux liés au genre, au changement climatique et à la protection



Parc textile à la PIA

de l'environnement. L'anticipation des dépenses récurrentes générées par les projets figure aussi parmi les mesures envisagées.

Un suivi renforcé des projets publics

Au-delà de leur programmation, les investissements publics devraient faire l'objet d'un suivi physique et financier plus rigoureux. Le dispositif prévoit l'institutionnalisation des évaluations à mi-parcours, finales et ex post, ainsi que la réalisation d'audits externes. Ces mécanismes doivent permettre de mieux apprécier les résultats obtenus et les retombées des investissements sur les populations.

À travers cette réforme, les autorités veulent améliorer la qualité de la dépense publique, renforcer la transparence dans l'utilisation des ressources et garantir la soutenabilité des investissements engagés.

À l'issue de la communication, le Conseil des ministres a instruit les départements concernés de poursuivre le processus d'élaboration du texte afin de lui soumettre, dans les meilleurs délais, le projet de décret pour adoption.

Cette initiative vise à instaurer un cadre plus cohérent de gestion des investissements publics et à mieux garantir l'efficacité des projets réalisés au bénéfice des populations.

Accompagnement des entrepreneurs

À Lomé, Afric'innov réinvente la place de l'IA

Comment transformer les écosystèmes entrepreneuriaux à l'ère de l'intelligence artificielle ? C'est le défi au cœur de l'Afric'innov Summit 2026, tenu du 5 au 7 novembre à Lomé. Pour célébrer ses dix ans et réfléchir sur la question, le réseau Afric'innov a mobilisé, durant trois jours, des entreprises innovantes de l'Afrique francophone.



Christian Jekinnou, président de Afric'innov, promoteur de Afric'innov Summit

Fort de l'importance que revêt ce sommet dans l'accompagnement de la productivité des entreprises africaines, l'événement a mobilisé plusieurs personnalités et entités venues de différents pays. Au nombre de ces dernières : des incubateurs, des tech-hubs et des startups.

Placé sous le thème : « Réinventer l'accompagnement des entreprises à l'ère de l'intelligence artificielle », le sommet a été officiellement ouvert par le directeur général de l'Agence Togo Digital, Togbe Romaric Agbagla. Représentant le ministre de l'Efficacité du service public et de la Transformation digitale, il n'a pas manqué de revenir, dans son allocution, sur la portée du thème retenu.

« Le thème de cette édition pose une question concrète : comment l'IA peut-elle aider nos PME et nos TPE à gagner en productivité, en qualité et en accès aux marchés, sans affaiblir le jugement humain ni exclure les acteurs les moins outillés ? », a-t-il mentionné.

Pour le commandant Agbagla, les bailleurs financent des PME, des politiques et des programmes numériques. Mais, sans structures d'accompagnement solides, mesurables et crédibles, ces financements restent dispersés. D'où la portée du sommet Afric'innov.

À cette rencontre de haut niveau, il a été question de porter les réflexions sur les stratégies innovantes pour accompagner les accompagnateurs des entrepreneurs à l'heure de l'intelligence artificielle.

À l'ère du numérique, une question s'impose : comment l'intelligence artificielle redéfinit-elle l'accompagnement ? C'est l'objectif de l'Afric'innov Summit, qui réunit des solutions concrètes face à ces transformations.

Selon Christian Jekinnou, président d'Afric'innov, la véritable valeur ajoutée de son réseau consiste à renforcer et à soutenir les structures qui accompagnent elles-mêmes les entrepreneurs.

« Depuis quelques années, nous nous sommes rendu compte que l'intelligence artificielle permet à chaque personne de disposer dans sa poche, dans son téléphone, dans son ordinateur, d'un outil, d'une technologie qui permet de répondre à chaque question qu'on lui pose, de contextualiser et d'individualiser chaque réponse qui est apportée… Alors, nous nous sommes demandé quelle sera la valeur ajoutée de ceux qui accompagnent les entrepreneurs ? Pour cela, nous avons trouvé important qu'on se retrouve, à l'heure de l'intelligence artificielle, pour avoir une réflexion », a mentionné M. Jekinnou avant de poursuivre : « Il fallait soutenir ceux qui soutiennent les entrepreneurs… Former les équipes des incubateurs, renforcer les accélérateurs, faire dialoguer les acteurs publics et privés. Et surtout, mettre en relation des personnes qui, souvent, poursuivaient les mêmes ambitions sans même se connaître. C'est aussi ça notre ambition. »



Photo de famille des officiels

Un appel à fédérer les forces

Intervenant à l'ouverture, Bettina Maier, représentante de la GIZ, a invité l'ensemble des acteurs à collaborer étroitement pour dynamiser l'innovation africaine.

« Pour changer d'échelle, l'innovation africaine doit s'appuyer sur des liens solides entre startups, structures d'accompagnement, entrepreneurs et investisseurs. J'invite chacun d'entre nous à unir ses forces pour réussir cette transformation », a-t-elle exhorté.

Franchir une nouvelle étape avec l'IA

Aujourd'hui, l'intelligence artificielle permet aux entrepreneurs d'acquérir de nouvelles compétences, d'optimiser leur temps et de tester leurs idées à grande vitesse. Face à cette mutation fulgurante, les méthodes d'accompagnement doivent également évoluer.



Christian Jekinnou en avant plan

Durant le sommet, quatre (4) labs thématiques ont permis de proposer des solutions concrètes et de positionner les parties prenantes sur des pistes innovantes. Il s'agit notamment des Labs : Qualité & labellisation, Financement des SAE (Structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat), IA & métiers de l'accompagnement et Politiques publiques, Startup Acts & écosystèmes.

Le programme a été rythmé par une keynote exclusive dédiée à l'impact de l'IA en Afrique. Elle a été animée par Grégoire de Padirac, directeur général de Digital Africa et investisseur en Afrique depuis 10 ans.

« Nous avons essayé de répondre à la question : comment l'IA crée-t-elle de la valeur sur le continent ? Et comment la garder pour le continent ? Ce sont deux questions différentes… Pour y arriver, il y a l'enjeu des entrepreneurs. Fondamentalement, je pense que l'IA peut faire quelque chose d'important parce qu'elle réduit énormément le temps qu'il faut entre une idée et la mise sur le marché. C'est une révolution fondamentale qu'il faut savoir exploiter », a-t-il mentionné

À noter qu'au terme de l'Afric'innov Summit, les conclusions des différents labs permettront de nourrir le Manifeste de Lomé. Il s'agit d'un texte qui sera adopté pour les structures d'accompagnement des entrepreneurs en Afrique.

Caleb Akponou

Budget 2027

Les députés entament l'examen du projet de loi de finances

L'Assemblée nationale a ouvert, le vendredi 6 novembre 2026, à Lomé, les travaux d'étude en commission du projet de loi de finances rectificative 2026 et du projet de loi de finances initiale 2027. Présidée par le président de l'institution, professeur Komi Selom Klassou, la cérémonie a réuni plusieurs membres du gouvernement, dont le ministre des Finances et du Budget, Essowè Georges Barcola.

Présentant les grandes orientations des deux textes, le ministre a indiqué que le collectif budgétaire 2026 est arrêté à 2 744,2 milliards de francs CFA, contre 2 751,5 milliards initialement prévus. Cette révision à la baisse de 7,4 milliards intervient dans un contexte économique international difficile. Toutefois, le déficit budgétaire passe de 206,6 à 247,6 milliards de francs CFA, soit environ 4 % du produit intérieur brut, en raison notamment du renforcement des mesures de soutien aux populations.

Pour 2027, le gouvernement propose un budget de 2 684,1 milliards de francs CFA, en ressources et en dépenses, soit une diminution de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré cette évolution, les dépenses budgétaires progressent de 93 milliards de francs CFA. Les prévisions économiques tablent sur une croissance de 6,5 % et une inflation de 1,4 %.

La répartition des crédits accorde une place importante aux secteurs sociaux, qui bénéficient de 48,8 % des ressources. La transformation économique reçoit 28,4 %, tandis que 22,8 % sont consacrés au renforcement de l'État et au développement territorial.

À l'ouverture des travaux, Komi Selom Klassou a appelé les députés à privilégier une analyse fondée sur la performance et les retombées concrètes des dépenses publiques. Il a notamment insisté sur les besoins des populations en matière de santé, d'éducation, d'emploi, d'accès à l'eau potable et de développement territorial.

Le président de l'Assemblée nationale a également rappelé que cet examen intervient dans le cadre du bicamérisme instauré par la Constitution du 6 mai 2024. Les deux textes seront ainsi examinés successivement par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les députés sont invités à conduire des auditions approfondies et à faire preuve de rigueur afin de garantir un contrôle budgétaire répondant aux exigences de transparence et d'efficacité.

Edy Alley

COP 31

Le Togo veut traduire ses projets climatiques en financements concrets

Le Togo participe du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya en Turquie, à la 31e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 31). À ce rendez-vous mondial, le pays entend défendre ses intérêts et mobiliser les soutiens autour de 43 projets porteurs. À travers ce dossier, nous revenons sur ces projets et les engagements climatiques du pays depuis la précédente édition.



Agents de protection de l'environnement

De retour de la COP 30 à Belém au Brésil en 2025, le Togo n'a de cesse d'intensifier ses actions en faveur du climat. Alliant innovation et renforcement des textes, le pays montre son engagement à contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Bien que le Togo émette très peu de gaz à effet de serre, il s'investit depuis des années dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Un engagement crucial, car la dégradation de l'environnement due au réchauffement climatique n'épargne pas le pays. Elle menace directement l'accès à l'air, à l'eau et à la nourriture qui constituent des ressources vitales pour la survie humaine.
Face à la situation, le Togo n'entend pas assister seulement à la COP 31, qui se tient du 9 au 20 novembre 2026, à Antalya en Turquie. Sa participation constitue une étape clé, pour concilier le développement économique et les impératifs climatiques.

43 projets au portefeuille
Les autorités togolaises ont de grandes ambitions pour la COP 21. Quarante-trois (43) projets verts seront présentés par le pays à ce rendez-vous mondial. Estimés à environ 3 971, 73 millions de dollars soit 2 320 milliards FCFA, les projets touchent des secteurs variés. Parmi ceux-ci figurent l'agriculture durable et la transformation agroalimentaire, la préservation des forêts et de la biodiversité, ainsi que la transition énergétique et la mobilité durable. À ces priorités s'ajoutent d'autres projets touchant la gestion de l'eau, l'assainissement, l'économie circulaire, la protection des zones côtières et la prévention des risques de catastrophes.
À travers ces projets, le Togo entend mobiliser les partenaires techniques et financiers pour transformer ses vulnérabilités climatiques en opportunités économiques.

Un engagement renforcé depuis la COP 30
Depuis son retour de la COP 30 à Belém au Brésil en 2025, le Togo n'a de cesse d'accélérer les initiatives en faveur du climat et de la lutte contre le changement climatique. Le pays s'est fixé pour objectif de faire de la lutte contre le changement climatique un véritable levier de croissance économique, de sécurité alimentaire et de bien-être social. Pour y parvenir, le Togo engage de vastes réformes destinées à renforcer sa résilience face aux chocs climatiques, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à bâtir un avenir durable.
Conscientes que les effets des changements climatiques affectent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de la population, les autorités togolaises ne ménagent aucun effort.

Face à la situation, le gouvernement a déployé une panoplie de mesures. La plus récente est la mise en service, en août dernier, de trois nouveaux outils par le ministère de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique. Leur objectif est de mobiliser davantage le secteur privé dans les investissements climatiques.

Le premier outil est une plateforme numérique d'information et d'investissement. Conçu comme un guichet unique, cet espace facilite l'accès des entreprises aux données climatiques, aux mécanismes de financement, aux appels à projets ainsi qu'aux opportunités de partenariats dans la finance verte. Le deuxième baptisé « Livret vert et climat sur le secteur privé » encourage l'adoption de modèles d'affaires bas-carbone et résilients tout en stimulant les investissements verts. Par ailleurs, le troisième prend la forme d'un plan de communication destiné à structurer la diffusion des informations et à valoriser les bonnes pratiques environnementales des entreprises.

Face aux défis climatiques, le Togo a adopté une nouvelle loi relative à la création et à la gestion des aires protégées. Voté le 13 août 2026 par l'Assemblée nationale puis le 19 août 2026 par le Sénat, ce texte modernise le cadre juridique pour préserver les écosystèmes tout en dynamisant le développement local, l'écotourisme et l'implication des communautés riveraines.

Mais bien avant, une nouvelle loi-cadre sur le climat a été promulguée le 24 mars 2026 en remplacement du texte de 2008. Elle intègre des concepts modernes comme l'économie verte, bleue et circulaire, le mécanisme REDD+, les crédits carbone et la mobilité durable. Ce nouveau texte interdit strictement la production, l'importation et la commercialisation des sachets et emballages plastiques non-biodégradables. Aussi introduit-il des taxes environnementales sur les activités polluantes et les autorisations de rejet.
Dans la continuité de cette politique environnementale, le gouvernement renforce également le corps des eaux et forêts avec l'intégration de 400 nouveaux agents cette année.

Des engagements internationaux
S'inscrivant en droite ligne des engagements internationaux, le Togo a validé en mai dernier, sa troisième génération de Contributions déterminées au niveau national (CDN 3.0). Elle fixe des objectifs climatiques et de réduction de gaz à effet de serre jusqu'en 2035.
Au niveau des actions de terrain, l'État maintient une forte dynamique de reforestation, visant 16 millions de plants supplémentaires pour la seule année 2026.

Dans la foulée, la protection côtière s'est poursuivie avec la mise en place de 26 épis le long du littoral (notamment sur l'axe Gbodjomé-Agbodrafo) pour stabiliser le rivage face à l'érosion agressive.
Mais bien avant la COP 30, plusieurs projets et programmes ont été également déployés par le gouvernement et quelquefois avec l'appui des partenaires.

Le lancement officiel en mai 2025 du processus d'élaboration des plans de développement régionaux (PDR) intégrant pleinement les enjeux climatiques, en est une illustration. Cette initiative,

pilotée par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, permet d'harmoniser la planification territoriale autour des défis liés au climat.



Le président du Conseil mettant en terre un baobab



Image d'une forêt

Ce chantier majeur est le fruit d'une volonté politique du gouvernement, qui place la gestion climatique au cœur de ses priorités de développement. Une avancée institutionnelle qui s'inscrit dans la continuité de l'actualisation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (Pnacc) lancé en décembre 2024.

En février 2025, la validation du plan d'adaptation et de gestion du lac Togo, doté d'un budget de plus de 305 milliards de francs CFA, témoigne de l'engagement du pays. Ce programme d'envergure vise à renforcer la surveillance et la restauration écologique du site afin de mieux protéger les populations locales face aux chocs climatiques.

Au cours de cette même année 2025, le pays a consolidé ses engagements en décrochant un financement de près de 25 millions de dollars US (soit plus de 17 milliards de francs CFA) auprès du Fonds vert pour le climat. Déployée sur cinq ans, cette enveloppe permet de moderniser les systèmes d'hydrométrie et d'alerte précoce, renforçant directement la résilience des communautés les plus vulnérables. Ces initiatives phares s'inscrivent pleinement dans la Feuille de route du gouvernement, qui place le développement durable au cœur de ses priorités nationales.

Ces projets qui soutiennent l'action gouvernementale

Des projets phares comme le West African Coastal Action (Waca), le Forests for Future (F4F) et le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC) complètent les efforts du gouvernement.

Initiative régionale financée par la Banque mondiale et soutenue par le gouvernement togolais, le projet Waca renforce la résilience des zones côtières face à l'érosion, aux inondations et aux pollutions.

Au Togo, ce programme se traduit par des investissements concrets, notamment la construction de digues et de canaux, le soutien aux activités économiques locales comme la pêche et le maraîchage, ainsi que la mise en place de politiques de gestion durable des ressources.

Grâce à un financement initial de 55,5 millions de dollars, consolidé en 2022 par une première rallonge de 12 millions de dollars puis par une enveloppe régionale de 246 millions de dollars, Waca permet aujourd'hui au Togo de relever efficacement ses défis environnementaux et socio-économiques.

Parmi les réalisations concrètes du projet figure la lutte contre l'érosion côtière, menée à travers la construction d'épis et de brise-lames, le rechargement en sable des plages, ainsi que la stabilisation des zones lagunaires par le reboisement de mangroves et de cocotiers.

En parallèle, la réhabilitation des caniveaux et la modernisation des pratiques agricoles en milieu rural permettent de contrer les inondations tout en renforçant la résilience des populations.

Qu'en est-il du projet F4F ?

Lancé en 2020 par le ministère de l'Environnement en partenariat avec les gouvernements allemand et luxembourgeois, le projet F4F s'inscrit pleinement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Son ambition majeure est de restaurer les terres dégradées tout en renforçant la résilience des communautés locales. D'ici 2030, cette initiative prévoit de réhabiliter 1,4 million d'hectares de terres, de structurer des filières forestières durables comme celles du miel, du karité et du néré et d'optimiser la gouvernance forestière.

Le PLCC et ses impacts

Mentionné plus haut, le PLCC se concentre sur la résilience des sols, l'efficacité énergétique et le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Soutenu à hauteur de 22,5 millions d'euros en 2025 par l'Union européenne et le Luxembourg après un premier financement européen de 10,6 millions d'euros en 2017, ce programme aide le Togo à relever de nombreux défis environnementaux.

Pour y parvenir, il prend appui sur plusieurs actions telles que le renforcement des capacités des universités en matière de résilience, l'amélioration du cadre institutionnel et le soutien aux populations côtières face aux risques environnementaux.

Mais en dépit de ces nombreuses initiatives, le Togo reste confronté à des défis climatiques importants, notamment des épisodes de sécheresse prolongée, des inondations dues à des pluies agressives, l'érosion côtière accentuée par la montée des eaux, et une augmentation des températures.

Face aux défis, l'enjeu pour le Togo à la COP 31 est donc de taille. Il ne se résume plus seulement à faire entendre sa voix, mais à transformer son portefeuille de projets verts évalué à près de 4 milliards de dollars en financements concrets.



Protection des cultures contre les changements climatiques au Togo

Caleb Akponou

PREMIER ORIGINAL

AVIS

A la requête de SUNU Bank Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de onze milliards cent soixante-quatre millions trente-deux mille (11.164.032.000) Francs CFA, Société de Droit Togolais, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO- LOM 2006 B 1428, ayant son siège social à Lomé, 23, Avenue Kleber DADJO, 01 BP: 904, Téléphone: (228) 22 53 47 00, E-mail : togo.bank@sunu-group.com agissant, poursuites et diligences de Monsieur Patrick COMPAORE, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de Maître Rustico LAWSON-BANKU, Avocat au barreau du Togo, Ancien Bâtonnier, demeurant et domicilié à Lomé, 703, Rue de France, 01 B.P. 1629, Tél. : 90 04 25 52, e-mail : rusticolawyer@yahoo.fr ; rusticolawoffice@yahoo.fr, en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

Et en vertu :

- de la grosse de la convention de crédit en compte courant avec ouverture d'une Avance de caution de démarrage, d'une caution de bonne exécution et d'une avance sur marché garantie par une hypothèque entre SUNU Bank Togo SA et la société PRESTA-PLUS SARL en date du 29 décembre 2022 ;
- ensemble avec la lettre N° 1082/SUNU Bank Togo/DG/DF/DRC/2025 du 10 juillet 2025 portant arrêté et clôture de compte signifié par voie d'insertion dans la presse le 3 octobre 2025 ;
- et les pièces suivantes :
 -le Certificat d'Inscription Hypothécaire du 16 mars 2023 ;
 -le Pouvoir aux fins de saisie immobilière en date du 24 septembre 2025 ;
 -les lettres d'information aux cautions hypothécaires datées du 10 juillet 2025 des 10 juillet 2025, 23 octobre 2025et 18 août 2026 ;

Commandement est fait :

- à la société PRESTA-PLUS BTP SARL, dont le siège sis à Ouagadougou (Burkina Faso), Secteur 09, Téléphone +226 73 77 60 17 09/73 77 77 09. 12 BP, 480 Ouagadougou 12, immaculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro BF OUA 2005 A 2914, représentée par son Gérant, Monsieur Pascal THIOMBIANO, entrepreneur, Titulaire de la Carte nationale d'identité N°03010600300000261 établie le 16 août 2019 et expirant le 15 août 2029, ayant demeuré à Lomé (SAR) ;
- et à Monsieur Pascal THIOMBIANO, entrepreneur, né à Diabo, Burkina Faso, le 22 avril 1973, (Carte nationale d'identité N°03010600300000261 du 16 août 2019 et expirant le 15 août 2029, ayant demeuré à Lomé (SAR) ;

D'avoir à payer à moi, Huissier mandaté à cet effet par la requérante ou à son Conseil, Maître Rustico LAWSON-BANKU, Avocat au barreau du Togo, la somme de cinquante-huit millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent six (58.445.706) Francs CFA représentant le montant total de sa dette en principal et frais, sans préjudices de tous autres droits, dus et actions, et décomposée comme suit :

N°	DESIGNATION		MONTANT (F CFA)
1	Principal	Crédit court terme	30.590.031
		Caution	- 13.868.050
		Sous-Total 1	*44.458.356*
	Pénalités conventionnelles (8%)		3.556.668
	Intérêts de droit du 02/11/2025 au 31/12/2025 soit 02 mois (5,03% l'an)		372 709
	Intérêts de droit du 01/01/2026 au 30/06/2026 soit 06 mois (5,3637% l'an)		1 192 306
	Sous-Total 2		*49.580.039*
2	Frais de poursuite (15%)		7 437 006
3	TVA (18%)		1 338 661
4	Coût de commandement		90.000
5	TOTAL		58.445.706

Sous réserves de tous autres droits, dus et actions ;

Les avertissant que faute par eux de payer ladite somme dans les VINGT (20) JOURS de la signification du présent exploit, le présent commandement sera transcrit à la Conservation Foncière et vaudra à partir de sa publication, saisie réelle de l'immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, sis à Lomé, Apédokoé, objet du Titre Foncier N° 17 532 RT, Vol LXXXVIII, F° 181, d'une contenance de trente et un ares vingt-deux centiares (31a 22ca), limité au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de Monsieur Kplaka ATTISSO et à l'Ouest par la propriété de Monsieur Ikpo LITO, appartenant aux dames Linda Layika da ERNESTO-MELENYA, Sika da ERNESTO-MELENYA, Sylvie Modukpe da ERNESTO-MELENYA, tierces constituantes ;

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte sans aucune exception ni réserve ;

Leur déclarant en outre que l'expropriation de l'immeuble ci-dessus désigné sera poursuivie devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé sur les poursuites et diligences de Maître Rustico LAWSON-BANKU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, 703, Rue de France, 01 B.P. 1629, Tél. : +228 90 04 2552, e-mail : rusticolawyer@yahoo.fr, rustico.lawson@barreau-du-togo.tg, constitué, au cabinet duquel domicile est élu par le créancier poursuivant, SUNU Bank Togo SA, représentée par son Directeur Général, et l'avons avisé que tous actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie devront y être délaissés ;

La présente insertion est faite en application de l'article 58 du Code de procédure civile et de l'Ordonnance N° 1091/2026 rendue sur requête le 10/04/2026 par M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Pour insertion

L'HUISSIER

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

SUNU Bank Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au **Capital Social de CFA 10.000.000.000 F.CFA,** Société de Droit Togolais, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO- LOM 2006 B 1428, ayant son siège social à Lomé, 23, Avenue Kleber DADJO, 01 BP: 904, Téléphone: (228) 22 53 47 00, E-mail : togo.bank@sunu-group.com agissant, poursuites et diligences de **Monsieur Abilé Bénito Ignace FADO**, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, demeurant et domicilié dudit siège ;

*Assistée de **Maître Rustico LAWSON-BANKU**, Avocat au barreau du Togo, Ancien Bâtonnier, demeurant et domicilié à Lomé, 703, Rue de France, 01 B.P. 1629, Tél. : 90 04 25 52, e-mail : rusticolawyer@yahoo.fr ; rusticolawoffice@yahoo.fr, en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;*

AL'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'elle est créancière de la **société PRESTA-PLUS BTP Sarl,** dont le siège Ouagadougou (Burkina Faso), Secteur 09, Téléphone +226 73 77 60 17 09. 12 BP, 480 Ouagadougou 12, immaculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro BF OUA 2005 A 2914 et de son promoteur, **Monsieur THOMBIANO Pascal**, entrepreneur, né à Diabo, Burkina Faso, le 22 avril 1973, , demeurant à Ouagadougou et domicilié au siège de la société PRESTA-PLUS BTP Sarl en ladite Ville, Secteur 09 ;

Qu'ayant entrepris de notifier les actes de poursuite, l'huissier instrumentaire n'a pu retrouver la société PRESTA-PLUS BTP Sarl et son dirigeant Monsieur me THOMBIANO Pascal à l'adresse indiquée ainsi qu'il ressort du Procès-verbal recherche infructueuse ci-joint et a dû procéder à la signification de l'acte à mairie, puis par voie postale conformément à l'article 90 de la loi 22 - 99 AN du 18 mai 1999, portant code de procédure civile au Burkina Faso ;

Qu'il est évident que la société PRESTA-PLUS BTP Sarl et son dirigeant Monsieur THOMBIANO Pascal **n'ont pas d'adresse connue ;**

Qu'aux termes de l'article 58 du code de procédure civile :

« Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge. »

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il Vous plaise sollicite qu'il Vous plaise, et ce, conformément au texte précité, l'autoriser à faire insérer les acte de notification dans un journal ou périodique de diffusion nationale et désigner tel journal ou périodique à cet effet.

Sous toutes réserves,
Et ce sera justice.

Présentée à Lomé, le **7 avril 2026**
Pour la requérante,
Le Conseil

ORDONNANCE N° 1091 / 2026

Nous, ADJEODA Atchou, Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y jointes ;

Vu l'article **58** du Code de Procédure civile ;

Désignons le journal TOGO DATA pour les actes de notification à la société PRESTA-PLUS BTP Sarl U et à Monsieur THOMBIANO Pascal à la requête de **SUNU Bank Togo** l y être insérés.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre Cabinet à Lomé,
Le 10 AVR 2026

Le Président du Tribunal de Grande Instance,

ADJEODA Atchou

POUR COPIE CONFORME
LOME, LE 15 AVR. 2026
L'Huissier de Justice

Filière soja

Le Togo vise une production de 300 000 tonnes pour la campagne 2026-2027

La filière soja togolaise poursuit sa progression. Après une production de 287 000 tonnes en 2025, contre 150 000 tonnes précédemment, les acteurs ambitionnent d'atteindre 300 000 tonnes au cours de la campagne 2026-2027. Cette dynamique place désormais la transformation locale, l'amélioration des rendements et la diversification des débouchés au cœur des priorités d'un secteur qui fait vivre près de 80 000 ménages

Ces perspectives ont été présentées le jeudi 5 novembre 2026 à Lomé, à l'occasion des journées portes ouvertes du Conseil interprofessionnel de la filière soja (CIFS). Les discussions ont notamment porté sur les opportunités liées à la production biologique, les mécanismes de financement, les exportations et les capacités de transformation nationale.

Au-delà de l'augmentation des volumes, les professionnels entendent améliorer la productivité des exploitations. Le président du conseil d'administration du CIFS, Koriko Mounirou, évoque un rendement cible de 1,8 tonne à l'hectare, contre environ une tonne actuellement. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont envisagés, notamment la mécanisation agricole, l'accès aux intrants et le renforcement de l'encadrement technique des producteurs, avec l'accompagnement de la coopération allemande GIZ.

La progression de la production témoigne du développement de cette culture au Togo. En 2015, les récoltes étaient inférieures à 25 000 tonnes. Elles ont dépassé 260 000 tonnes lors de la campagne 2024-2025, selon les données du CIFS.

De nouveaux débouchés pour les producteurs

L'accès aux marchés extérieurs constitue un autre enjeu majeur. Confrontée aux difficultés d'écoulement et aux contraintes du commerce international, la filière cherche à diversifier ses partenaires commerciaux. Dans cette perspective, un protocole phytosanitaire signé avec la Chine en octobre 2026 encadre désormais l'exportation des graines de soja togolaises vers ce marché. En 2023, le Togo y avait expédié environ 293 tonnes.

Cette ouverture commerciale intervient toutefois dans un contexte de réorientation de la politique nationale. Depuis janvier 2026, une taxe sur l'exportation des graines de soja est appliquée afin d'encourager leur transformation sur le territoire national.

L'enjeu consiste ainsi à mieux valoriser la production locale, à créer davantage de valeur ajoutée et à renforcer les retombées économiques de la filière. Pour les acteurs du secteur, l'augmentation des récoltes devra désormais s'accompagner d'une meilleure organisation des circuits de commercialisation et d'une capacité accrue de transformation industrielle.

E. A

PI-SPI

La Bceao mobilise la jeunesse universitaire pour promouvoir les paiements instantanés

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) intensifie ses actions pour encourager l'utilisation de sa Plateforme interopérable de paiement instantané (PI-SPI). Malgré une base d'utilisateurs en progression dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), les transactions restent encore limitées. Au Togo, où 3,9 millions de personnes sont déjà inscrites, l'institution veut désormais faire entrer cet outil dans les habitudes financières quotidiennes.



Photo de famille

C'est dans cette optique qu'une campagne de sensibilisation a été lancée le 5 novembre 2026 à l'Université de Lomé. Prévue sur deux jours, elle cible particulièrement les étudiants et la communauté universitaire afin de leur présenter les fonctionnalités de la plateforme et de promouvoir son utilisation pour les transferts d'argent et les paiements courants.

Les données communiquées par la Bceao à fin octobre 2026 révèlent un décalage entre les inscriptions et les opérations effectuées. Sur les 52,3 millions d'utilisateurs recensés dans l'Uemoa, seulement 2,2 millions de transactions ont été enregistrées. Au Togo, les 3,9 millions d'utilisateurs ont généré 162 000 opérations. L'enjeu consiste donc à transformer l'intérêt pour la plateforme en adoption effective.

Décloisonner les services de paiement

Pour Ekoué Djro Glokpor, directeur national de la Bceao au Togo, la PI-SPI constitue un instrument d'intégration financière destiné à supprimer les barrières entre les différents prestataires de services de paiement. Elle permet aux utilisateurs d'effectuer des opérations sans être limités par leur établissement financier ou leur réseau d'affiliation.

La plateforme propose notamment des transferts et des paiements instantanés, disponibles à toute heure et tous les jours de la semaine. Les alias et les QR codes interopérables figurent parmi les fonctionnalités destinées à simplifier les opérations.

Les étudiants comme relais de vulgarisation

Le choix de l'Université de Lomé traduit la volonté de la Bceao de mobiliser la jeunesse dans la diffusion de ces nouveaux usages financiers. Représentant le président de l'institution, la deuxième vice-présidente, la professeure Povi Lawson-Evi, a invité les étudiants à s'approprier l'outil et à en devenir des ambassadeurs

Elle les a également encouragés à participer activement aux échanges pour mieux maîtriser son fonctionnement et les précautions nécessaires à la sécurisation des transactions.

La campagne pourrait s'étendre à d'autres établissements, notamment l'Université de Kara. La Bceao souhaite également voir les banques renforcer leurs actions de proximité. L'objectif est désormais de faire des paiements instantanés un usage courant et un véritable levier d'intégration financière dans l'espace communautaire.

E. A

Football

La FTF dévoile des mesures clés

Le Comité exécutif de la Fédération togolaise de football (FTF) a tenu une session stratégique axée sur la restructuration des compétitions nationales le 3 novembre 2026. Au programme de ces travaux, le lancement du football professionnel et la protection des acteurs du football.



Les membres du comité exécutif de la FTF

Au centre des discussions figurait la mise en place effective du championnat professionnel. À l'issue des travaux, le comité a acté l'ouverture prochaine de discussions avec le président de la Ligue de football professionnel (LFP).

L'objectif de ces échanges est de fixer, dans les plus brefs délais, les contours définitifs, le calendrier officiel ainsi que les modalités pratiques de démarrage de la saison professionnelle 2026-2027.

Afin d'éviter tout déséquilibre dans l'organisation du football national, la Fédération a pris des mesures concrètes pour le secteur amateur. Le comité a ainsi donné des instructions à la Direction technique nationale (DTN). Elle doit concevoir, de manière urgente et prioritaire, un cadre stratégique de gestion englobant l'ensemble des compétitions subalterne dès le lancement de la ligue professionnelle.

La rencontre a également permis d'aborder des sujets transversaux cruciaux pour l'avenir de la discipline. Les membres du comité se sont penchés sur l'avenir et la réorganisation des staffs techniques des différentes sélections nationales.

Par ailleurs, la question de la sécurité et de la protection juridique et physique des acteurs du football togolaise a été mise sur la table, marquant la volonté de l'instance d'offrir un environnement plus serein à tous les intervenants du jeu.

Caleb Akponou

Finales universitaires au Togo

Plus de 700 athlètes étudiants attendus

Les finales nationales universitaires des championnats scolaires et universitaires (CSU) 2026 se tiendront à Lomé les 11, 12 et 13 novembre prochains. L'information a été rendue publique, ce mercredi 04 novembre, lors de la cérémonie de tirage au sort qui a permis de créer les poules et faire les combinaisons.

Cinq (05) disciplines sont au programme de ces finales : athlétisme, basketball, football, handball et volleyball, en hommes et dames.

Sept (07) universités et établissements privés d'enseignement supérieur sont qualifiés pour ces finales. Il s'agit de l'Universités de Lomé, l'Université de Kara, l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO) de Lomé, l'École normale supérieure (ENS) d'Atakpamé, l'Ecole supérieure de gestion, d'informatique et des sciences (ESGIS) de Lomé, l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové, et l'Institut de formation aux normes et technologies de l'informatique (IFNTI) de Sokodé.

Poules et combinaisons

À l'issue du tirage au sort, voici les différentes poules et combinaisons des matchs par discipline.

Au niveau du football féminin, une poule unique B est constituée. Elle regroupe l'Université de Lomé, l'Infa de Tové, l'Université de Kara et l'ENS d'Atakpamé. Les confrontations devront se tenir sur le stade Olympe Africa.

Chez les hommes, l'on retrouve la poule A' et la poule A. Au niveau de la poule A', les confrontations se tiendront à l'Université de Lomé entre trois universités que sont : l'Université de Kara, IFNTI et ENS d'Atakpamé. Pendant ce temps les matchs de la poule A, se tiendront au stade Omnisport de Lomé avec l'Université de Lomé, l'INFA de Tové et l'ESGIS.



Affiche des universités en lice

Quid du handball ?

Au niveau de cette discipline, la poule unique des hommes est composée de l'Université de Lomé, de l'Université de Kara et de l'Infa de Tové. Côté dames, elle est également constituée des mêmes équipes.

Le Basketball

Au niveau de cette discipline, c'est le stade Omnisports de Lomé qui est retenu pour les confrontations. Là, une poule unique masculine est constituée. Elle est constituée de l'Université de Lomé, de l'Université de Kara, l'Ucao-UUT et de l'ENS d'Atakpamé.

A noter qu'environ sept-cent (700) athlètes étudiants sont attendus à Lomé pour cette grande messe des championnats universitaires. Le lancement officiel des activités se tiendra le mercredi 11 novembre à partir de 14h00, sur le terrain de handball du stade omnisports de Lomé.

TM-MJS

Eliminatoires CAN 2027

Les Eperviers se regroupent en Tunisie

La préparation de la double confrontation face à l'Algérie, comptant pour les éliminatoires de la CAN 2027, se précise. Les Éperviers seront en regroupement en Tunisie du lundi 9 au jeudi 12 novembre 2026, avant de rallier l'Algérie pour le match aller, prévu le samedi 14 novembre 2026.

Ce regroupement en terre tunisienne constitue la dernière étape de préparation avant le premier des deux rendez-vous face aux Fennecs. Durant ces quatre jours, le sélectionneur national Patrice Neveu et son staff technique réuniront les 25 joueurs convoqués afin de travailler les aspects physiques, techniques et tactiques, et de mettre en place le plan de jeu en vue de ce déplacement.

Ces séances seront également l'occasion de renforcer la cohésion d'un groupe dont les joueurs évoluent dans 18 championnats différents et se retrouvent le temps de cette fenêtre internationale.

Les premiers pas de Lilian Brassier avec les Éperviers

Ce stage revêt une importance capitale. Il marquera les premiers pas de Lilian Brassier avec les Éperviers. Le défenseur central de l'Eintracht Francfort (Bundesliga), convoqué pour la première fois en sélection togolaise, découvrira le groupe en Tunisie.



Equipe nationale du Togo

Né le 2 novembre 1999 à Argenteuil, en France, et d'origine togolaise, Lilian Brassier est un pur produit du centre de formation du Stade Rennais. Passé par les sélections de jeunes de France de moins de 19 ans et de moins de 20 ans, il a ensuite construit son parcours en Ligue 2 et en Ligue 1, à Valenciennes, au Stade Brestois, où il a disputé plus d'une centaine de matchs, à l'Olympique de Marseille puis de nouveau à Rennes. Il évolue aujourd'hui à l'Eintracht Francfort, en Bundesliga, avec un contrat qui court jusqu'en 2031.

Ces quatre jours de travail lui permettront de prendre ses repères avec ses nouveaux coéquipiers et le staff technique avant le déplacement en Algérie.

Des retours attendus

Le regroupement sera aussi marqué par le retour de Kennedy Boateng (Al Fateh), absent lors du dernier rassemblement en raison d'une blessure, et de l'attaquant Thibault Klidje (Hibernian FC). Augustin Drakpe (Slovan Liberec), forfait sur blessure lors du précédent rassemblement, y honorera sa première convocation sous la direction de Patrice Neveu. Le milieu Bastou Djibril (Yamoussoukro FC) fait également partie du groupe, tandis que Kevin Boma, blessé en club, n'a pas été convoqué.

Programme

Du lundi 9 au jeudi 12 novembre 2026, les éperviers seront en regroupement en Tunisie. Le samedi 14 novembre 2026, ils seront aux prises avec Algérie en match aller et le mardi 17 novembre 2026, ils affrontent de nouveau la même équipe en match retour.

La Fédération Togolaise de Football invite l'ensemble des supporters à soutenir les Éperviers tout au long de cette double confrontation.

TM-FTF

cofina
Compagnie Financière Africaine

Lomé, le 23 Octobre 2026

ETS MAGTEX TRADING
Tél : 92 47 94 26
LOME-TOGO

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N° Ref : *CFNTG/JUR/MMORBN/703/0/2026*

Affaire : COFINA TOGO SA
C/
Madame José Marguerite BYLL, Promotrice des ETS MAGTEX TRADING

Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire

Madame,

Au terme d'une convention daté des 23 janvier et 25 février 2026, vous avez bénéficié d'un concours financier de la COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE (COFINA Togo SA), d'un montant de **Quarante millions (40 000 000)** Francs CFA principal, sur une durée de dix-huit (18) mois.

En couverture du remboursement de cette facilité, vous avez offert les garanties ci-après :

- Dépôt de garantie et compte de réserve du service de la dette (DG + CRSD) à hauteur de 10% du montant sollicité soit FCFA 4 000 000 ;
- Caution personnelle et solidaire jusqu'à concurrence de Quarante millions (40 000 000) de FRANCS CFA : Monsieur Edem Kossi AHADJI et de Monsieur KAWAKA Kuyenaati ;
- Une affectation hypothécaire sur un immeuble sis à zanguéra klikamé d'une contenance de deux ares quatre-vingt-quatorze centiares (02a 94ca), d'un montant de trente-huit millions (38.000.000) F CFA, appartenant à Monsieur Komla Mawuko ADONOU ;
- Une affectation hypothécaire sur un immeuble sis à Aképé Djékoussolé d'une contenance de cinq ares quatre-vingt-dix-sept centiares (02a 97ca), d'un montant de dix millions (10.000.000) F CFA, appartenant à Monsieur Komla Mawuko ADONOU ;
- Signature du billet à ordre.

Malheureusement, après avoir retiré les fonds mis à votre disposition, vous n'avez plus respecté votre obligation de remboursement du prêt conformément aux échéanciers établis.

Nos différents échanges et correspondances portant sur le remboursement de vos engagements dans nos livres sont demeurés sans suite à ce jour ; de plus, vous êtes en situation et les échéances échues et impayées se chiffrent à la somme de Trente millions sept cent neuf mille quatre-vingt-sept (30 709 087) F CFA sous réserves des intérêts et pénalités à échoir.

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN

SIGNIFICATION DE LETTRE

COPIE

L'an deux mil vingt-six (2026)

Et le Mercredi, Vingt-huit (28) Octobre à 10 heures 58 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine (COFINA) SA** avec Conseil d'Administration, au capital social de 1 500 000 000 FCFA, enregistrée comme SFD sous le numéro T/1/GFLM/2019/257 A, agréée par arrêté n°036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège social à Lomé, 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, représentée par son Directeur Général Monsieur Kossi Mawuli KOVE demeurant et domicilié audit siège social ;

Nous SCP ABIGNO, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, rue pavée d'Assiéhéédo-Cacaveli, face église pentecôte, à côté de L.X

Avons signifié en tête des présentes et laissé à :

Madame José Marguerite BYLL, promotrice **des ETS MAGTEX TRADING**; demeurant et domiciliée à Lomé, tel : 92 47 94 26 où étant et parlant à : le numéro de Madame José Marguerite BYLL étant inaccessible et son domicile inconnu nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et copie insérée dans le journal

L'original de la lettre en date du 23 octobre 2026 signée par la **Compagnie Financière Africaine (COFINA) SA**, représentée par son Directeur Général, ayant en objet : «Invitation à un arrêté de compte contradictoire», Commençant par :
« Madame,

Au terme d'une convention daté des 23 janvier et 25 février 2026, vous avez bénéficié d'un concours financier de la COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE (COFINA Togo SA), d'un montant de **Quarante millions (40 000 000)** Francs CFA principal, sur une durée de dix-huit mois (18) mois.

Et terminée par :

«Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleure salutations»

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus, laissé l'original de la lettre ci-dessus en date du 23 Octobre 2026 ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de _____**FCFA**.

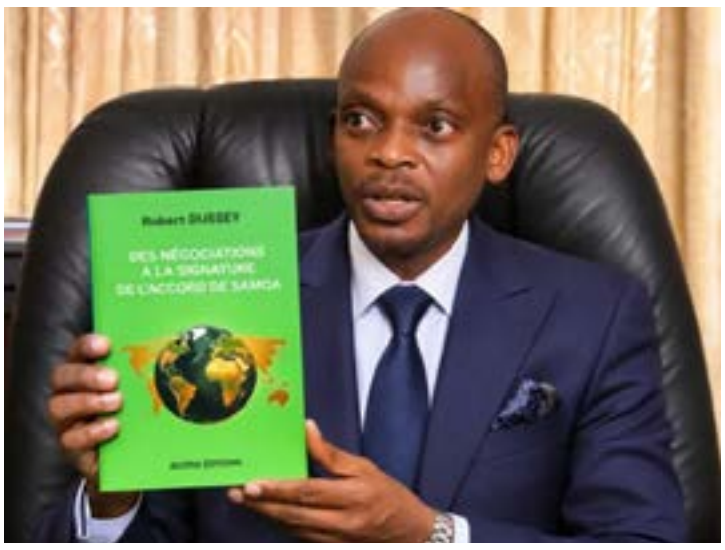
L'HUISSIER

Me GNOM Kokou
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE
Tél : 91 99 02 25
LOME - REP. TOGOLAISE

Accord de Samoa

Robert Dussey publie un ouvrage sur les négociations

Le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey, enrichit la littérature diplomatique avec un nouvel ouvrage intitulé Des négociations à la signature de l'Accord de Samoa. Publié aux éditions Acoria, dans la collection Penser l'Afrique, ce livre de 234 pages retrace les discussions et les compromis ayant abouti à la conclusion de cet accord entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).



Robert Dussey

Dans cette publication, le chef de la diplomatie togolaise partage son expérience en tant que négociateur en chef du groupe ACP. Il revient sur les enjeux stratégiques, les divergences et les défis diplomatiques qui ont jalonné les négociations jusqu'à la signature de l'Accord de Samoa, le 15 novembre 2023, à Apia.

L'auteur explique avoir voulu préserver la mémoire de ce processus et mettre en lumière la contribution des différents acteurs. Son témoignage entend également transmettre aux générations futures les enseignements de cette expérience de diplomatie multilatérale.

Au-delà du récit historique, l'ouvrage développe une réflexion sur les principes qui structurent les relations internationales. Dialogue, recherche de compromis et défense des intérêts collectifs constituent les principaux enseignements mis en avant par le ministre.

Robert Dussey aborde également la nécessité de construire des partenariats internationaux plus équilibrés, fondés sur la solidarité et le respect des intérêts des différentes parties. Il souligne que la diplomatie dépasse la simple négociation d'accords pour participer à la construction de l'histoire et à la préparation de l'avenir.

À travers cette publication, le ministre apporte une contribution à la documentation de l'histoire diplomatique contemporaine. Son ouvrage s'adresse notamment aux diplomates, chercheurs et étudiants intéressés par les relations internationales et les mécanismes de négociation multilatérale. Il met ainsi en perspective une séquence diplomatique majeure à laquelle le Togo a pris une part active.

Port de Lomé

Un nouveau remorqueur pour renforcer sa flotte

Le Port autonome de Lomé renforce ses capacités opérationnelles avec l'arrivée d'un nouveau remorqueur de dernière génération, construit par le chantier naval SANMAR, en Turquie. L'annonce a été faite par le ministre de l'Économie maritime, Edem Tengué, sur sa page X.



Le remorqueur

Doté d'une puissance de plus de 6 000 chevaux et d'une capacité de traction de 80 tonnes, ce navire vient accroître les moyens d'assistance et de manœuvre des navires dans les installations portuaires. Son acquisition intervient dans un contexte de croissance du trafic maritime et de consolidation de la position du Port de Lomé comme plateforme logistique régionale.

Le ministre a salué la performance des marins togolais qui ont assuré son convoyage depuis Las Palmas. La cérémonie officielle de baptême du remorqueur est annoncée pour janvier prochain, selon Edem Tengué.

TM



La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL